

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 10 février 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n° CC-2023-012

**Objet de la délibération : CHANGEMENT DE DENOMINATION DES BUDGETS ANNEXES
EAU N° 24380 (25) ET ASSAINISSEMENT N°24390 (26)**

L'an deux mil vingt-trois, le dix février, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle polyvalente à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 2 février 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, DECANIS Alain, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, GUIOL André, LAYOLO Cécile, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe.

Absents ayant donné procuration :

- CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain, ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, CLERCX David donne procuration à HOFFMANN Olivier, GROS Michel donne procuration à PERO Franck, RULLAN Nicole donne procuration à LOUDES Serge, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, LANFRANCHI-DORGAL Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LANGE-RINAUDO Corinne donne procuration à GIULIANO Jérémy, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, MONDANI Denis donne procuration à VALLOT Philippe, NEDJAR Laurent donne procuration à LASSOUTANIE Chantal, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine.

Absent suppléé :

- PAUL Jacques suppléé par DELAFOSSE Fabienne.

Absents : BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie.

Secrétaire de Séance : M. VALLOT Philippe

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau Assainissement aux communautés de communes ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var en date du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2019-226 du 14 novembre 2019 relative à la création des budgets annexes Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°CC-2022-065 en date du 2 décembre 2022 relative à la dissolution des budgets 24381 et 24382 pour une intégration au budget 24380 et une dissolution des budgets 24391 et 24392 pour une intégration au budget 24390 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau ;

CONSIDERANT que par délibération n°CC-2022-065 du 2 décembre 2022 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte a acté la dissolution et la fusion des budgets annexes de la compétence eau et assainissement selon les modalités suivantes :

- ✓ Dissolution des budgets annexes :
 - Budget 3 : budget annexe eau DSP avec TVA n°24381 (23)
 - Budget 4 : budget annexe eau DSP sans TVA n°24382 (24)

Pour une intégration au Budget 5 : budget annexe eau REGIE avec TVA n°24380 (25).

- ✓ Dissolution des budgets annexes :
 - Budget 1 : budget annexe assainissement DSP avec TVA n°24391 (21)
 - Budget 2 : budget annexe assainissement DSP sans TVA n°24392 (22)

Pour une intégration Budget 6 : budget annexe assainissement RÉGIE avec TVA n°24390 (26).

CONSIDERANT que les budgets n°24380 (25) et n°24390 (26) vont regroupés aussi bien les modes de gestion en DSP que ceux en Régie et qu'il convient donc de renommer ces 2 budgets selon les termes suivants :

1. Le budget annexe eau REGIE avec TVA n°24380 (25) devient le budget EAU POTABLE n°24380 (25).
2. Le budget annexe assainissement RÉGIE avec TVA n°24390 (26) devient le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF n°24390 (26).

Il est demandé au Conseil Communautaire :

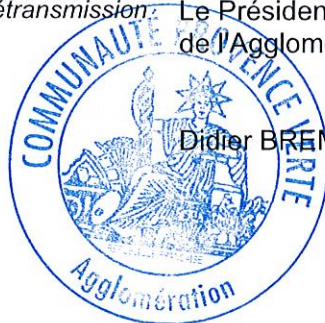
- **D'APPROUVER** le changement de dénomination des 2 budgets annexes compétence eau et assainissement selon les modalités suivantes :
 1. Le budget annexe eau REGIE avec TVA n°24380 (25) devient le budget EAU POTABLE n°24380 (25)
 2. Le budget annexe assainissement RÉGIE avec TVA n°24390 (26) devient le budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF n°24390 (26)

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 10 février 2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte



Didier BREMOND